DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2022-067

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23 - Présents : 15 - Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Torcy, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MICHELOT Bernard - Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme GALLO Anne – Mme ALAIN Lucette - Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël - Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. MAY Abdelkrim à M. LANDRÉ Christian – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES: M. ERPATE Giovanni - M. DJEDDOU Rabah.

ABSENTS: M. TAIEB BOUHANI Ali - M. CHHIM Sovanavy - M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme SARANDAO Gilda

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA VILLE DE TORCY.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la fin d'année 2022 est marquée par une crise énergétique majeure, conséquence du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Celle-ci aura des répercussions importantes sur le budget de la commune, et plus précisément sur les dépenses liées à la fourniture de gaz et d'électricité.

Dans ce contexte très incertain, il est proposé d'engager dès le 1er novembre 2022, un Plan de Sobriété Énergétique au sein de la collectivité, qui viendra en complément de mesures déjà en place.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan de sobriété énergétique ci-annexé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les termes du Plan de Sobriété Énergétique de la Ville de Torcy,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, et sur son invitation,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les termes du Plan de Sobriété Énergétique de la Ville de Torcy, annexé à la présente délibération.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le ... 2 6 OCT. 2022

et publié, affiché ou

notifié le ... 2 6 OCT. 2022

Le Maire.

Pour extrait conforme, Le Maire.

M. Philippe PIGEAU

Transmis à la Sous-préfecture d'AUTUN Le Z 6 0CT. 2022 MAIRIE DE TORCY – 71210 TORCY